



Litige avec mon assurance automobile

Par **Bruno44**, le **07/01/2012 à 15:45**

Bonjour,rnrnJe suis en désaccord avec mon assurance auto, car après un sinistre non responsable, l'assurance ne prends pas en charge toutes les réparations!!!!rnJe m'explique:rn rnMon accident est arrivé alors que je circulais dans un rond point, je tournais à gauche avec clignotant et un véhicule est arrivé à contre-sens et m'a percuté au niveau de l'aile avant gauche.rnrnPieces prises en charge par l'assurance:rnAmortisseur gauche, pneu gauche(en fonction de la vétusté).rn rnPieces non prises en charge:rnAmortisseur droit, pneu droit.rnrnAprès contact avec l'assurance, ils m'ont dit que le coté droit est à ma charge car il n'a rien a voir avec le sinistre et que je dois payer les réparations plein pot.rnrnEst il normal que je doive payer des réparations alors que j'ai souscrit une assurance tout risque et que je ne suis pas responsable???

Par **chaber**, le **07/01/2012 à 19:04**

Bonjourrnrnbien que vous êtes assuré en Tous risques, l'assureur ne peut intervenir que sur les dommages consécutifs à l'accident soit l'avant gauche comme vous le précisez.rnrnles dommages côté droit n'ayant aucunement rien à voir avec le choc à l'avant gauche, et sont à votre charge